

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 tenue à salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement numéro 176-2020 relatif aux animaux*.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À SAINT-POLYCARPE CE SEIZIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT.



Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 juillet 2020, entre 13 et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 juillet 2020.



Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe